

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/08-414-521 du 04/02/2008

**EDITION ET COMMUNICATION DES FICHES DE NOTATION POUR LA
CAMPAGNE DE NOTATION DES PERSONNELS ATOSS DU 1ER SEPTEMBRE
2005 AU 31 AOUT 2007**

Destinataires : Messieurs les Présidents d'universités et Directeurs d'établissements d'enseignement supérieur ; Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements du second degré, Chefs des services d'affectation des personnels Atoss - Tous personnels (pour information)

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 28 pour les personnels administratifs catégories A, B, C - Mme CAMPION - Tel : 04 42 91 74 37 pour les CASU - Mme VINCENT - Tel : 04 42 91 72 44 pour les personnels médicaux, sociaux, de laboratoire

Par circulaire rectorale DIEPAT n°07-409-512 du 17 décembre 2007, je vous ai demandé de bien vouloir expédier au secrétariat de la DIEPAT du Rectorat les fiches de notation des personnels administratifs, médico-sociaux et de laboratoire, signées par les intéressés (e)s,
pour le mercredi 23 janvier 2008.

Les contrôles opérés par les gestionnaires de la DIEPAT révèlent à ce jour un nombre relativement élevé de fiches de notation manquantes.

Il vous appartient donc de procéder, sans délai, aux vérifications nécessaires et de veiller à l'acheminement rapide – **par courrier express** – des fiches de notation qui seraient encore en instance dans votre établissement ou service.

Je vous remercie des dispositions rapides que vous pourrez prendre à cet effet, afin que les commissions administratives paritaires académiques chargées d'examiner les demandes de révision de notes puissent exercer normalement leurs prérogatives réglementaires à compter du 25 février 2008, conformément au calendrier académique établi.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille